

Les lépreux en Alsace : marginaux, exclus, intercesseurs ?

Position d'habilitation

Élisabeth Clementz



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/alsace/4216>

DOI : [10.4000/alsace.4216](https://doi.org/10.4000/alsace.4216)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2019

Pagination : 313-326

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Élisabeth Clementz, « Les lépreux en Alsace : marginaux, exclus, intercesseurs ? », *Revue d'Alsace* [En ligne], 145 | 2019, mis en ligne le 01 février 2020, consulté le 21 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4216> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.4216>

Les lépreux en Alsace : marginiaux, exclus, intercesseurs¹ ?

Élisabeth Clementz

La lèpre, attestée depuis l'Antiquité, n'a jamais tué autant que la peste qui ravage l'Occident à partir du milieu du XIV^e siècle. Elle a néanmoins cristallisé de nombreuses peurs, car dans un stade avancé elle provoque déformations et mutilations. C'est en Alsace l'une des rares maladies – avec l'ergotisme, pris en charge par l'ordre de Saint-Antoine, et l'épilepsie, soignée par des Bénédictins à Rouffach et Strasbourg – à avoir donné naissance à des institutions spécialisées. C'est la seule qui a suscité un réseau aussi dense de maisons destinées à accueillir les malades.

Dans les sources alsaciennes, la lèpre ne devient perceptible qu'à partir du XIII^e siècle. Le corpus documentaire à notre disposition est néanmoins trop lacunaire pour saisir l'ampleur et le rythme de la maladie jusqu'au début du XV^e siècle. Par la suite, elle semble avoir sévi par vagues, avec une tendance à la baisse sur le long terme, pour disparaître entièrement à la fin du XVII^e siècle. À partir du XV^e siècle, les lépreux présents dans les différentes institutions sont peu nombreux : une dizaine à Eckbolsheim et à Haguenau au milieu du XV^e siècle, une vingtaine à

1. Thèse d'habilitation soutenue le 30 mars 2019 à l'Université de Tours. Jury : M. François-Olivier Touati, garant (Tours), Mme Elodie Lecuppre (Lille), Mme Élisabeth Lorans (Tours), M. Michel Nassiet (Angers), M. Michel Pauly (Luxembourg), M. Olivier Richard (Strasbourg), Mme Catherine Vincent (Paris-Nanterre).

Strasbourg dans la première moitié du XVI^e siècle. L'exploitation des archives a permis de repérer un corpus de 168 lépreux pour Haguenau et de 305 lépreux pour Strasbourg, et de rassembler des éléments de leur biographie. Les données récoltées permettent d'évaluer la durée de séjour moyen dans une léproserie : elle varie de quatre ans et demi à Haguenau entre 1426 et 1525 à près de six ans à Strasbourg entre 1301 et 1601. Si certains malades sont morts peu de temps après leur admission, d'autres ont survécu plus de vingt années dans la maison qui les accueillait. C'est le cas de la béguine Gute qui a vécu à Rotenkirche, la léproserie pour gens riches de Strasbourg, au moins de 1301 à 1323. Le record est détenu par Georg Ochs, présent dans cette même léproserie de 1556 à 1580. Au Moyen Âge comme aujourd'hui, la lèpre frappe plus les hommes que les femmes : à la léproserie de Strasbourg, 62 % sont des hommes, 73 % à celle de Haguenau. Les cas de lèpre familiale révélés par les sources sont rares, de l'ordre de 5 %, ce qui relance le débat de la contagiosité réelle de la maladie à cette époque. Aujourd'hui, on admet qu'elle est faible et qu'elle dépend du degré de résistance immunologique du patient. Au Moyen Âge, la lèpre est réputée incurable, mais la fréquentation assidue des villes d'eaux par les malades, de même que les diverses préparations à base de plantes ou de venin de serpent censées guérir cette affection prouvent qu'elle est perçue comme guérissable, du moins à son stade initial. Curieusement, la lèpre disparaît avant la découverte par Hansen en 1873 de l'agent pathogène, *Mycobacterium Leprae*, et donc d'un traitement médical efficace. Comment l'expliquer ? Pour l'historiographie traditionnelle, la réponse est simple : seul l'isolement des malades dans les léproseries a permis d'enrayer l'endémie. Cette explication ne tient pas compte du fait que le lépreux a de multiples contacts avec le monde extérieur. Il peut recevoir la visite de sa famille et de ses amis. Il va régulièrement en ville pour quêter. Il peut aussi quitter la léproserie pour se rendre aux bains ou en pèlerinage. Autre faiblesse de cette explication : elle ne tient aucun compte des lépreux errants, dont le nombre est loin d'être négligeable à la fin du Moyen Âge. La disparition de la lèpre à la fin du XVII^e siècle en Alsace relève probablement de plusieurs facteurs, comme les progrès dans le domaine de l'alimentation et de l'hygiène, et l'apparition du mouchoir, car c'est dans le mucus nasal que les bacilles sont très nombreux.

La lèpre, comme toute autre maladie, est aussi une construction culturelle. Comme l'a montré Claude Lévi-Strauss, il est nécessaire de donner un sens au mal afin de pouvoir le maîtriser, et chaque société

élabore un système de représentation de la maladie et de la thérapie². Ainsi la lèpre s'explique par l'impureté et le péché de ceux qui ont contracté la maladie ou par les fautes commises par leurs parents. La perception de la maladie est également susceptible d'évoluer en fonction de facteurs externes. L'attitude de saint François à l'égard des pauvres, des infirmes et des lépreux a opéré un changement de mentalité vis-à-vis d'eux. Désormais ils sont portés à un statut inconnu jusqu'alors. Ils sont magnifiés, exaltés : ils sont entrés dans la zone mystique. Pour Stiker, « François réussit à faire admettre la marginalité comme une valeur positive³ ». L'embellie ne durera pas : dès le XIV^e siècle, les gens de la marge sont souvent considérés comme inutiles au monde et nuisibles. Même les lépreux vivant en léproserie, dont le rôle d'intercesseurs auprès de Dieu était fermement établi, n'échappent pas entièrement à cette évolution. Sur le plan physique, une autre évolution se dessine. À partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, la lèpre est considérée comme contagieuse au sens moderne de transmission pathogène. C'est pourquoi le Magistrat de Bâle et celui de Strasbourg décident de chasser les lépreux de la ville pour que les gens sains ne soient pas contaminés. Lorsque la syphilis apparaît à la fin du XV^e siècle, l'horreur inspirée par la lèpre ne disparaît pas, mais semble relativisée. On assiste alors à un transfert des valeurs négatives de la lèpre à la syphilis. Mais la lèpre est aussi un phénomène complexe, qui ne s'explique pas uniquement sur le plan médical. Si l'on veut l'appréhender dans sa globalité, il convient également de l'analyser sur le plan symbolique. À ce sujet, le vocabulaire employé par les chirurgiens de Haguenau pour le diagnostic est révélateur. Jamais un suspect n'est déclaré lépreux, mais toujours « impur et coupable » (*unrein und schuldig*). Paradoxalement, les hommes de l'art, dont on attend un jugement médical, se placent délibérément sur le plan symbolique pour l'énoncé du diagnostic. Pour eux, comme pour les théologiens, l'origine du mal réside dans le comportement moral. Le lépreux est avant tout un être impur, un pécheur. Dans l'Ancien Testament déjà, la lèpre du Lévitique est présentée comme une impureté rituelle, qui n'a rien de commun avec la maladie de Hansen. Cette conception de la lèpre se retrouve dans le Nouveau Testament : Jésus ne guérit pas les lépreux, il les purifie. La lèpre est donc une maladie ambivalente, qui conjugue d'une

2. Claude LÉVI-STRAUSS, « L'efficacité symbolique », *Revue de l'histoire des religions*, n° 135/1, 1949, p. 5-27.

3. Henri-Jacques STIKER, *Corps infirmes et sociétés*, Paris, 1982, p. 98-100.

part des manquements moraux, des péchés, et d'autre part l'infection, la contagiosité. Dans l'imaginaire médiéval, elle est aussi synonyme de mise à l'épreuve salvatrice. Comme Job, le lépreux est tout à la fois puni par Dieu et élu par lui pour expier ses péchés sur terre. Cette élection divine fait de lui un intercesseur privilégié et lui confère un rôle positif dans la société de l'époque.

Ce rôle, malgré son côté positif, est néanmoins difficile à accepter par celui qui est frappé par la maladie. En témoigne l'emploi répété du mot *geheim* – secret – dans les documents d'archives relatifs à la phase antérieure à la parution devant la commission médicale. En effet, pour éviter que le suspect ne prenne la fuite ou n'essaie de cacher son mal par un quelconque remède, la commission vient parfois le surprendre chez lui, secrètement, la nuit ou au lever du jour. Par cet acte formel, le suspect est désormais stigmatisé. Contrairement à d'autres régions, aucune source alsacienne n'évoque le rôle de l'Église en matière d'inspection des lépreux, ni la participation des malades eux-mêmes à un quelconque jury. Quand une commission d'inspection apparaît à Haguenau en 1354, elle est uniquement composée de chirurgiens-barbiers. À partir du XV^e siècle, un ou deux médecins sont attestés dans celles de Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Ainsi, au fil du temps, ces commissions se peuplent d'experts. En Alsace, l'existence d'une telle commission est attestée dans dix villes : à Strasbourg, ville libre d'Empire, à Haguenau, Colmar, Sélestat, Mulhouse et Obernai, villes d'Empire, à Rouffach, Saverne et Molsheim, trois villes épiscopales, de même qu'à Neuwiller-lès-Saverne, ville seigneuriale. En cas de contestation du diagnostic, il n'est pas rare qu'une personne reconnue lépreuse en un endroit sollicite une nouvelle inspection dans une ville plus importante comme Strasbourg, Fribourg-en-Brigau, Spire ou Bâle. L'inspection en elle-même pouvait avoir lieu au domicile même du suspect ou en plein air.

Pour établir son diagnostic, la commission procédait à un certain nombre de tests : inspection de la peau, des urines, du sang. Elle vérifiait aussi si la personne suspectée était ou non insensible à des piqûres d'aiguilles, car les troubles neurologiques liés à la maladie étaient connus depuis les XI^e et XII^e siècles. D'autres signes étaient encore pris en compte comme l'haleine malodorante, la voix rauque ou la perte de cheveux. Dans la pratique, l'énoncé du verdict par la commission d'inspection peut prendre trois formes : ou le malade est déclaré sain – *rein und schön* – ou impur et coupable – *unrein und schuldig* – si la maladie est avérée. En cas

de doute, le suspect est reconvoqué ultérieurement pour subir un nouvel examen. En attendant, il devra s'abstenir de fréquenter les lieux publics, comme les auberges ou les églises. Le résultat de l'inspection pouvait être proclamé du haut de la chaire ou lu devant la communauté villageoise réunie spécialement à cet effet. Signalons encore que l'inspection est payante. La tarification repose sur divers critères : la fortune de la personne inspectée, son statut de bourgeois, de manant ou d'étranger, le résultat du diagnostic. Généralement, la ville subvient aux frais si le suspect n'est pas atteint de lèpre. Par contre, si la maladie est avérée, c'est au lépreux de payer les frais liés à l'inspection.

Cette dernière est aussi un enjeu de pouvoir dans la rivalité séculaire qui oppose d'une part chirurgiens et médecins, et d'autre part les villes entre elles. Si la lèpre est diagnostiquée dans une ville, on tentera d'obtenir un certificat de bonne santé ailleurs. Peter Schriber, greffier du tribunal de Haguenau, est déclaré lépreux par la commission d'inspection de sa ville et sain par celle de Strasbourg. Pour prouver l'infailibilité de ses chirurgiens, le Magistrat de Haguenau sollicite des témoignages d'autres villes et n'hésite pas à leur dicter sa version des faits.

Après la maladie, il convient aussi de s'intéresser aux malades et à leur statut juridique. Selon l'Édit de Rothari (643), le lépreux est considéré comme mort. Le *Sachsenspiegel* (vers 1230) est moins catégorique. D'après lui, le lépreux peut continuer à disposer des biens acquis avant la maladie et les transmettre, mais sa capacité juridique est restreinte, car il ne peut hériter, ni se présenter devant un tribunal. En Allemagne du Sud, son statut semble plus souple, car le *Schwabenspiegel* (vers 1275) n'évoque pas l'incapacité d'hériter pour une personne atteinte de lèpre. Les sources alsaciennes invitent à la prudence. Si certains lépreux jouissent indéniablement de moins de droits qu'une personne saine, d'autres au contraire semblent mener une vie presque normale, sans contraintes dues à leur maladie. La possibilité de comparaître personnellement devant l'officialité ou le tribunal d'une ville est attestée à de nombreuses reprises. Il y a aussi des lépreux qui héritent sans problème, font des donations, achètent des rentes, scellent des chartes de leur sceau et prennent des dispositions pour leurs obsèques. En 1450, la succession d'Agnes Koler est revendiquée par son frère Heinrich Jeckler, lépreux de Rouffach, et des cousins. Après un mois de réflexion, la ville de Guebwiller, où habitait Agnes, octroie son héritage à son frère. Sa décision, prise sur l'avis de personnes compétentes, aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, est calquée

sur l'usage des villes de Colmar, Sélestat et Mulhouse. Cet exemple montre que rien n'est figé. Il semblerait qu'au fil du temps, la pratique juridique évolue en faveur du malade. Cette question des droits des lépreux est essentielle pour la question de leur marginalité. À ce sujet, le vocabulaire utilisé dans les sources pour désigner les lépreux vivant en léproserie est précieux, car ils sont souvent qualifiés d'« enfants » (*kind*). Or au Moyen Âge, « l'idée d'enfance était liée à l'idée de dépendance⁴ ». Le lépreux entrant dans une maladrerie devient donc un enfant au sens médiéval du terme, c'est-à-dire quelqu'un qui ne mange pas son propre pain, et qui le plus souvent n'a pas la libre disposition de lui-même.

Une étude détaillée des malades atteints de lèpre révèle plusieurs cas de figure. En effet, le destin du lépreux est très variable selon son origine sociale, la densité des réseaux qui l'entourent – réseau familial, professionnel, religieux – sans oublier le rôle joué par son origine géographique : en Alsace, le lépreux des villes bénéficie d'une institution spécialisée prête à l'accueillir. Le lépreux des champs, lui, doit souvent se contenter d'une simple hutte en bois érigée à proximité du village qui sera brûlée à son décès. On peut raisonnablement supposer que c'est par de telles huttes que plusieurs léproseries ont pris naissance. À partir du XVI^e siècle, on relève aussi quelques lépreux autorisés à finir leurs jours chez eux. Tous font part aux autorités des dispositions prises pour éviter un contact trop étroit avec les membres de leur famille ou d'autres gens sains. Sans surprise, de telles exceptions n'ont été accordées au départ qu'à des gens bien placés dans la société, disposant d'un réseau de relations efficace. Ainsi Jakob Han, vicaire général de l'évêché de Strasbourg, obtient l'autorisation de rester chez lui grâce à l'intervention de l'évêque et de l'empereur Maximilien. Ces lépreux qui finissent leurs jours chez eux bénéficient d'un traitement de faveur, car ils continuent à vivre dans un environnement familial, entourés de leurs proches. Sur le vaste échiquier de la marginalité, qui va de l'intégration à l'exclusion, ils sont relativement proches de l'intégration.

Le lépreux bourgeois d'une ville, lui, a accès à la léproserie pour un prix d'entrée variable selon sa fortune. S'il n'est pas assez riche pour payer son admission, il doit mendier. Les différents règlements

4. Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1975, rééd. 2014, p. 44.

énumèrent ce qu'il doit apporter : trousseau, vaisselle, parfois aussi un lit et sa garniture. Au décès du lépreux, le trousseau et le ménage restent acquis à l'institution. Parfois, l'achat de la prébende et du trousseau oblige la famille à un emprunt auprès de la léproserie qui accueille le malade. En ce qui concerne l'origine géographique des lépreux, une étude détaillée a été possible pour Haguenau et Strasbourg. Elle montre que dans la pratique l'accès à ces institutions n'était pas uniquement réservé aux bourgeois de la ville. Pour Haguenau, l'aire d'attraction s'étend sur un rayon d'une soixantaine de kilomètres. Pour Strasbourg, il est d'une cinquantaine (sauf vers l'Est) avant 1525. Après cette date, une trentaine de lépreux sont originaires de la rive droite du Rhin et ont parfois parcouru plusieurs centaines de kilomètres pour entrer à la léproserie de Strasbourg. Comment peut-on expliquer cette évolution ? La régression progressive de la maladie a peut-être favorisé l'accueil de personnes habitant relativement loin de Strasbourg. L'extension de l'aire de recrutement des lépreux s'inscrit aussi dans un processus plus large, favorisé par la politique très ouverte de la ville à l'égard des étrangers malades. Par ailleurs, le corpus des lépreux reçus à Haguenau montre que toutes les couches de la société hagenovienne sont représentées à la léproserie : la noblesse, le patriciat aussi bien que les artisans. Les paysans, par contre, n'apparaissent pas parmi les 168 lépreux répertoriés. Si la lèpre a frappé indistinctement toutes les couches sociales, elle n'a pas fait non plus de distinction entre clercs et laïcs. Ainsi Saint-Gilles de Haguenau a abrité des moines, des chanoines, des prêtres, des béguines et des religieuses. Contrairement à d'autres régions, la présence de prébendiers sains n'est pas attestée dans les léproseries alsaciennes à l'époque médiévale, sauf peut-être à Colmar.

L'entrée en léproserie est sans conteste un moment-clé dans la vie du malade. Comment ce passage est-il vécu par le lépreux ? Le rituel d'entrée, qui est aussi un rituel de séparation d'avec la communauté saine, a fait l'objet de prises de position parfois contradictoires. Bériou et Touati rappellent qu'il n'est pas attesté avant le XV^e siècle et se demandent si le simulacre d'inhumation des lépreux n'est pas comparable au rituel d'entrée au couvent⁵. Aucune mention d'un quelconque rite religieux lors de l'entrée en léproserie n'est apparue dans les sources pour le

5. Nicole BÉRIOU et François-Olivier TOUATI, *Voluntate Dei leprosus. Les lépreux entre conversion et exclusion aux XII^e et XIII^e siècles*, Spoleto, 1991, p. 18.

diocèse de Strasbourg. Par contre, dans le diocèse de Bâle (auquel appartient la Haute-Alsace), un certain nombre d'indices plaide en faveur de son existence. Lors de l'entrée en léproserie, le malade prêle également serment et s'engage à respecter le règlement de l'institution qui l'accueille. En plus de sa valeur juridique, la prestation de serment, qui rassemble une partie ou la totalité des lépreux vivant à la léproserie, fait aussi partie du rite d'agrégation à la communauté des malades. Les sept règlements qui nous sont parvenus nous renseignent sur l'organisation et la vie quotidienne dans ces institutions. Ces textes, rédigés ou copiés entre le XV^e et le XVII^e siècle, contiennent des dispositions relatives à la vie en communauté, aux contacts des lépreux avec l'extérieur, à l'accueil des lépreux étrangers et au rôle du personnel de la maison et des administrateurs. Y sont détaillés, entre autres, les rapports entre hommes et femmes, les contacts avec la famille, la tenue vestimentaire des lépreux, les heures des repas et du coucher, les incivilités, les rixes, l'utilisation communautaire de la *stube* et les mesures d'hygiène. Rappelons qu'il s'agit de textes normatifs, la réalité étant parfois fort différente, comme le suggère le livre des sentences conservé pour la léproserie de Strasbourg. Ce dernier montre à quel point l'acceptation des règles de vie édictées par le Magistrat était difficile pour certains occupants de la léproserie.

Ce qui frappe dans l'organisation des léproseries, ce sont les nombreuses analogies avec les maisons religieuses bénédictines. En effet, les plus grandes léproseries disposent d'une église, d'un cimetière et à Strasbourg, les sources évoquent même un cloître. Comme dans les couvents doubles, les bâtiments d'habitation pour les hommes et les femmes sont séparés. Les couvents comme les léproseries prévoient toujours un local pour accueillir le pauvre et l'étranger de passage. Les repas sont pris en commun dans la *stube*, ce qui n'est pas sans rappeler le réfectoire des religieux. Dans le diocèse de Bâle, la paroisse accompagne le lépreux à l'église au son des cloches. Il s'agit d'un rituel de séparation, comme celui que subit le novice lors de la prononciation des vœux, mais aussi un rituel d'agrégation à la nouvelle communauté – et un rituel religieux, comme le montre le fait qu'à son entrée à la léproserie de Strasbourg, le malade est béni par le chapelain. Par ailleurs, les règles fondamentales régissant la communauté de lépreux et son fonctionnement sont similaires à celles d'une communauté religieuse en ce qui concerne l'obéissance et la chasteté. Certes, le lépreux ne fait pas vœu de pauvreté, mais à la fin du Moyen Âge ce vœu n'est plus respecté

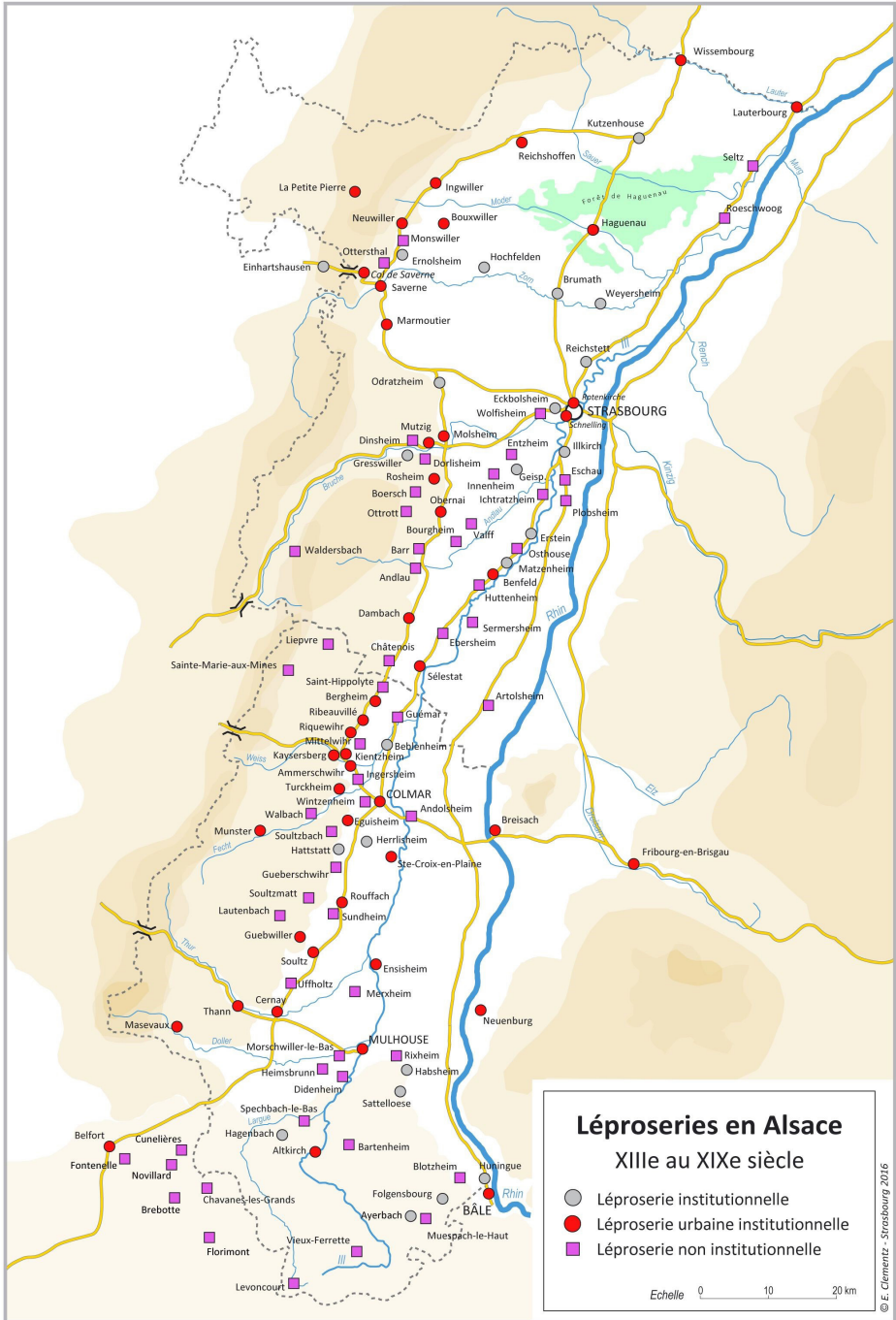
dans les couvents qui n'ont pas passé à l'Observance. Autre similitude : si un lépreux désobéit au règlement, ce sont les autres qui statuent sur son cas, comme le font les religieux lors du chapitre des coupes. Depuis son entrée, le lépreux est aussi membre d'une confrérie qui est gérée par le personnel de la léproserie et ouverte à des personnes en bonne santé. À l'occasion, plusieurs léproseries pouvaient s'associer dans un but religieux, par exemple pour fonder une lampe perpétuelle dans une église ou une confrérie regroupant les malades de plusieurs léproseries. La plus ancienne confrérie de léproseries connue en Alsace a été créée avant 1467 et a son siège à Monswiller, un pèlerinage marial. Par ailleurs, la vie du lépreux, comme celle du conventuel, est rythmée par la prière. En définitive, les lépreux en léproserie s'apparentent à une véritable communauté religieuse. Rien d'étonnant donc si une charte de 1312 désigne celle de Strasbourg par les termes de *cenobium leprosorum*⁶ et son économe ou son maître de *conversus*⁷. En 1407, ses occupants sont nommés « *leprosi sub communi vita commorantes*⁸ ». Or la *vita communis* est la base de toute vie religieuse ; aussi bien les lépreux sont-ils régulièrement qualifiés de frères ou de sœurs. À Strasbourg, les lépreux sont même assimilés aux disciples du Christ, puisque le prêtre leur lave les pieds le jeudi saint. Comment peut-on concilier cette aura religieuse avec l'image du lépreux « impur et coupable » ? En fait, le lépreux en léproserie a un double visage. Il est d'une part un réprouvé, que Dieu punit dans sa chair pour les fautes qu'il a commises ; mais d'autre part, choisi par Dieu pour expier ses péchés sur terre⁹, il peut jouer le rôle d'intercesseur auprès de lui. La lèpre est interprétée comme une sorte de prédestination à l'état religieux, une chance supplémentaire, certes cruelle mais néanmoins positive, de gagner son salut et celui des autres. Ce rôle d'intercesseurs auprès de Dieu explique aussi que les léproseries, au même titre que les maisons religieuses, aient bénéficié de nombreuses donations. Il est néanmoins paradoxal que l'on recherche la prière de personnes reconnues « impures et coupables ». Elles étaient à la fois écartées de la société et recherchées pour leur rôle d'intercesseur entre Dieu et les hommes. Cette contradiction est caractéristique du double

6. Archives municipales de Strasbourg (AMS), AH-C 911/16.

7. AMS, AH-C 911/14, 1307 et AH-C 911/18, 1323.

8. AMS, 1AH 201.

9. François-Olivier TOUATI, *Maladie et société au Moyen Âge. La lèpre, les lépreux et les léproseries de la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Paris, 1998, p. 188-201.



visage du lépreux à l'époque médiévale : d'un côté « impur et coupable », de l'autre un malade souffrant, un *pauper Christi* – craint mais entretenu, rejeté et pourtant considéré.

Pour finir, il convient aussi de s'intéresser aux institutions qui ont hébergé ces malades. Pour le moment, 118 léproseries ont été localisées en Alsace. Il y a d'une part les léproseries institutionnelles (63), et d'autre part celles dont le caractère institutionnel n'est pas prouvé (55). Le caractère institutionnel ne fait pas de doute si la léproserie a laissé des archives, si elle disposait d'une chapelle, d'un administrateur, si elle a pratiqué le prêt d'argent ou encore si ses biens sont réunis à ceux d'un hôpital au début du XVIII^e siècle. Chaque léproserie a fait l'objet d'une fiche répertoriant différents renseignements la concernant. Ces fiches sont publiées en annexe. Les premières mentions de léproseries remontent au XIII^e siècle : celle de Strasbourg existe probablement avant 1234, celle de Colmar est citée en 1259, sept autres entre 1273 et 1298. Ce phénomène ne traduit pas forcément une recrudescence de la maladie, comme on l'a parfois prétendu. En effet, la plupart de ces maisons n'apparaît qu'au travers de lieux-dits. Or ces derniers n'apparaissent en nombre dans les sources alsaciennes qu'à partir des années 1260. C'est aussi au XIII^e siècle qu'en Alsace les communautés de village s'organisent et que la formation des villes bat son plein. La croissance économique et la stabilité qui caractérisent ce siècle ont aussi favorisé l'essor des hôpitaux. L'apparition des léproseries est donc une manifestation, parmi d'autres, des profondes mutations qui affectent la région à ce moment. Pour certaines régions du Royaume de France, par contre, l'apparition des léproseries est attestée dès les XI^e et XII^e siècles. On retrouve dans ce domaine le retard que l'on constate en Alsace, et dans une partie de l'Empire, en ce qui concerne l'apparition des châteaux-forts, des enceintes urbaines, des villes, des confréries, et dans bien d'autres domaines encore. Dans la région, le rôle des villes dans la fondation des léproseries semble avoir été déterminant dans un grand nombre de cas. Ainsi, dans le cas des lépreux, la création d'institutions spécialisées a atténué leur marginalité.

Comment se répartissent ces institutions dans l'espace¹⁰? Leur cartographie révèle une très forte densité le long du piémont vosgien, probablement liée à la richesse de cette région viticole et à la route très

10. Merci à Jean-Marie Holderbach pour la réalisation de la carte.

fréquentée qui la traverse, alors qu'il y en a peu dans le Sundgau et que des régions comme la Hardt, le Ried, le Kochersberg, le pays de Hanau et l'Outre-Forêt en sont pratiquement dépourvues. Contrairement à la Franche-Comté ou à certaines villes allemandes, en Alsace, les léproseries sont relativement proches des villes, à une distance variant entre 300 mètres à Mulhouse et 2 kilomètres à Haguenau. Elles sont toujours situées au bord d'une route ou d'un croisement de routes pour faciliter la quête. Pour cette raison, elles sont considérées comme un indice important par les spécialistes de l'histoire routière. Très souvent, un cours d'eau coule à proximité. La théorie selon laquelle les léproseries sont sous le vent des villes et des villages pour éviter que les miasmes des malades ne contaminent la population saine n'est pas confirmée en Alsace. En effet, des léproseries sont situées aux quatre points cardinaux, dont 20 dans le quart ouest (du nord-ouest au sud-ouest) de l'agglomération sur 72 pour lesquelles l'emplacement est connu.

L'environnement immédiat de ces institutions prouve qu'elles n'étaient pas établies dans le désert. À proximité, on relève une église paroissiale (Strasbourg), un prieuré clunisien et un pèlerinage (Altkirch), une ferme (Haguenau), un moulin (Rouffach) et une tuilerie (Colmar). Finalement, l'emplacement des léproseries en Alsace n'est pas le reflet d'une forme d'exclusion, mais traduit plutôt une situation de marge privilégiée « à la charnière du monde rural et de la zone d'expansion urbaine ¹¹ », compromis entre la volonté d'éloigner les lépreux et celle de leur laisser l'accès à la quête.

Les documents consultés livrent également des renseignements sur l'organisation des léproseries à partir du XV^e siècle. Ils sont d'autant plus précieux qu'en Alsace aucun bâtiment n'a subsisté ni fait l'objet d'une fouille. Pour les petites léproseries et celles de taille moyenne, un bâtiment unique en colombage semble avoir été la règle. Pour les plus grandes léproseries, par contre, des maisons individuelles sont attestées, en plus du ou des bâtiments d'hébergement collectif. En ce qui concerne l'organisation interne de ces institutions, deux grandes lignes de partage apparaissent : d'une part la séparation selon le niveau de fortune, d'autre part, des espaces réservés aux hommes et d'autres aux femmes, comme

11. François-Olivier TOUATI, « L'apparition des léproseries dans la province ecclésiastique de Sens : fondations et répartition aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Santé, médecine et assistance au Moyen Âge*, Paris, 1987, p. 381-397, ici p. 389.

dans les couvents. Les léproseries étaient très souvent équipées de bâtiments à fonction économique et de bains. Des puits, cités dans presque toutes les léproseries, et des fontaines fournissent l'eau nécessaire. Ils font l'objet d'une réglementation stricte.

Les plus grandes léproseries étaient aussi dotées d'une chapelle. Mais, faute de vestiges subsistants, nos connaissances dans le domaine de l'architecture de ces églises et de leur aménagement intérieur sont très lacunaires, surtout si l'on compare l'Alsace à d'autres régions, comme la Bourgogne ou le Nord de la France, où des églises de léproseries ont traversé les siècles. Les sources livrent également des renseignements sur le personnel de ces institutions : administrateurs, économes (listes en annexe), chapelain, *klingler* (quêteur), maîtres ou maîtresses, valets, servantes. Par contre, il n'y a aucun médecin rattaché à une léproserie alsacienne. Les sources ont également permis d'étudier l'aspect économique des léproseries et de préciser la structure des recettes et celle des dépenses. La fortune de ces institutions repose sur l'apport personnel des lépreux, la quête, la vente de produits agricoles et le placement de l'argent. L'aire de chalandise de la léproserie comme établissement de crédit révèle ses liens avec la campagne environnante. Au chapitre des dépenses régulières, signalons les salaires du personnel de la maison et le chauffage, un poste très important.

Pour finir, il faut essayer de répondre à la question posée dans le titre : les lépreux sont-ils des marginaux, des exclus ou des intercesseurs ?

L'étude a montré qu'il est impossible de donner une réponse unique à cette question et que de nombreuses nuances s'imposent. Pour essayer de cerner la vérité au plus près, il faut distinguer selon les époques et selon les malades. Pour l'Alsace, aux XIII^e et XIV^e siècles, les sources sont peu nombreuses, mais celles qui nous sont parvenues pour la léproserie de Strasbourg mettent clairement en lumière l'organisation religieuse de cette institution, un état de fait qui perdure tout au long du Moyen Âge. Par là, le lépreux vivant dans une léproserie se retrouve doublement intégré : tout d'abord dans la communauté qui l'accueille, et ensuite sur le plan religieux, puisque sa prière est perçue comme particulièrement efficace par ses contemporains. Le lépreux est certes « impur et coupable » selon les sources médiévales, mais ses souffrances, comme celles de Job, sont l'expression d'une élection divine. À l'époque médiévale, le lépreux est donc pleinement intégré sur le plan religieux. Il jouit également d'une

certaine liberté d'action dans ce domaine : des lépreux de différentes institutions se sont associés pour former des confréries ou fonder des messes et des luminaires dans des lieux de pèlerinage. Avec l'avènement de la Réforme, ce rôle d'intercesseur est remis en question. Seule compte désormais la justification par la foi. En milieu protestant, le lépreux est d'une certaine façon privé de l'une de ses missions essentielles. Du côté catholique, la baisse des donations semble également refléter un changement d'image.

326

Intégré sur le plan religieux tout au long du Moyen Âge, le lépreux n'en présente pas moins certaines caractéristiques propres aux marginaux : la privation totale ou partielle d'honneur, la non participation aux processus de production, la perte d'une partie de ses droits. Les lépreux eux-mêmes – l'exemple de Peter Schriber est éclairant à ce sujet –, s'estiment privés de leur honneur par la maladie qui les touche. S'il est indéniable qu'à titre individuel l'honneur du lépreux, défini comme capital social¹², est diminué, son intégration dans une communauté quasi-religieuse lui fait gagner une autre forme d'honorabilité. Les différents destins évoqués tout au long de ce travail ont également montré que la non-participation aux processus de production, autre élément définissant la marginalité, est une réalité pour les lépreux. La réduction des droits, elle, est variable selon la position sociale du malade et son statut. Au début du XIV^e siècle, Gute, une béguine lépreuse, semble jouir d'une liberté d'action étonnante : elle dispose de ses biens, fait des legs, se présente à l'officialité malgré sa maladie. Quant à la mobilité forcée, autre caractéristique des marginaux, elle n'affecte que les lépreux errants. À ce sujet, il faut souligner que les conditions de vie de cette catégorie de lépreux nous échappent presque complètement. D'après des sources du XVII^e siècle, ils sont parfois organisés en communautés qui se réunissent régulièrement, mais nous ignorons ce qu'il en était à l'époque médiévale. Stiker résume ainsi la position des lépreux au sein de la société : « jamais vraiment exclus, car toujours spirituellement intégrés, jamais intégrés, car toujours socialement dans les franges¹³ ».

12. Pierre BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, 1^{re} éd. 1972, 2^e éd. 2000, p. 348 et suiv.

13. Henri-Jacques STIKER, *Corps infirmes et sociétés*, *op. cit.*, p. 105.